



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

jeudi 28 novembre 2024 à 20 heures
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2024
2. Election d'un(e) vice-Président(e) des assemblées
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 600'000.00 pour la réfection du toit avec pose de panneaux photovoltaïques + remplacement de toutes les fenêtres du centre communal de Plagne
4. Discuter et approuver le budget communal 2025
5. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 et le budget mentionné sous point 4 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Ils figurent également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Conseil municipal

Plagne, le 15 octobre 2024